Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Visite médicale non passée et salaire diminué à cause d'un arrêt

---
Par Elisa

Bonjour,

Je suis employée par une mairie dans une école depuis fin 2012. Mes contrats sont en CDD et vont du 31 août au 31 août depuis 2 ans. Avant, mes contrats s'arrêtaient en juillet (dernier jour de l'année scolaire) pour reprendre en septembre (premier jour de l'année scolaire). J'ai toujours été en CDD.
Je n'ai jamais passé de visite médicale depuis 2012, ni vu un médecin du travail.
L'an dernier en juin et juillet 2016 (dernier jour d'école), je suis tombée malade et j'ai été arrêtée 5 semaines.
J'ai repris au mois de septembre 2016 premier jour de la rentrée sans avoir vu un médecin ou passé de visite.
A ce jour et depuis le mois de mars 2017, je suis en arrêt pour burn-out. Je pense que si j'avais pu avoir une visite médicale avant, cela m'aurait évité un surmenage professionnel que j'avais signalé quand même à ma responsable qui, n'a pu rien faire car, en mairie, me disait-elle, on ne bouge pas beaucoup.
J'ai téléphoné à la personne qui s'occupe des ressources humaines parce que sur ma fiche de salaire, j'ai vu que mon salaire pour le mois d'avril a été diminué fortement.
Elle m'a dit que c'est parce que j'avais été en arrêt l'an dernier, donc, que cela faisait moins de 12 mois (2 arrêts en juin-juillet 2016 et mars-avril 2017) et que le salaire n'était pris en charge que de cette façon par eux et que c'est l'assurance maladie qui complétait. Je n'ai pas trop compris ses explications. (Salaire à la base de 700 euros par mois pour 17 heures de travail, et au mois d'avril 120 euros!)
De plus, lorsque je lui ai demandé pourquoi je n'avais jamais passé de visite médicale, elle a paru bien embêté et gêné.
De plus, quand j'ai demandé à consulter un médecin du travail, elle m'a dit que pour l'instant celui-ci était en arrêt!
J'ai toujours été bien notée depuis 2012 et je n'avais jamais manqué mon travail avant l'an dernier mais là, j'ai l'impression de me faire franchement avoir.

Aussi, je sollicite votre avis.

J'ai deux questions :

la première est :
Est-ce normal d'avoir eu un salaire si bas au mois d'avril ?
Quels sont mes droits auprès de mon employeur ?

la seconde :
Etant donné que je n'ai JAMAIS passé de visite médicale, ni vu de médecin, est-ce que j'ai des droits en tant que salariée ?

Merci de vos précieux conseils et de votre retour.

Elisa.